

➤ **Pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*),

C'est une espèce assez localisée, considérée comme quasi menacée en France. Elle est répandue sur les zones côtières, liée aux forêts humides, aux lacs et étangs. Certains gîtes peuvent accueillir des groupes caractéristiques avec 1 mâle et 30 femelles. La région est particulièrement impliquée pour la conservation de l'espèce, notamment pour l'axe migratoire essentiel du delta du Rhône, avec un stationnement abondant à l'automne, et une poursuite probable jusqu'au delta de l'Èbre. Cette espèce gîte essentiellement dans les cavités d'arbres sénescents, il s'agit donc principalement d'une espèce arboricole.

Cette espèce indique des fréquences d'activité sociale, il est donc probable que des gîtes soient présents à proximité du site mais pas au niveau de l'aire d'étude qui ne présente pas d'arbres sénescents à propriétés cavernicoles. L'aire d'étude sert donc principalement de zone de déplacement et de chasse. **Les enjeux de conservation pour le site concernant cette espèce sont faibles à modérés en raison de son statut de conservation défavorable en région méditerranéenne et en particulier en région PACA.**

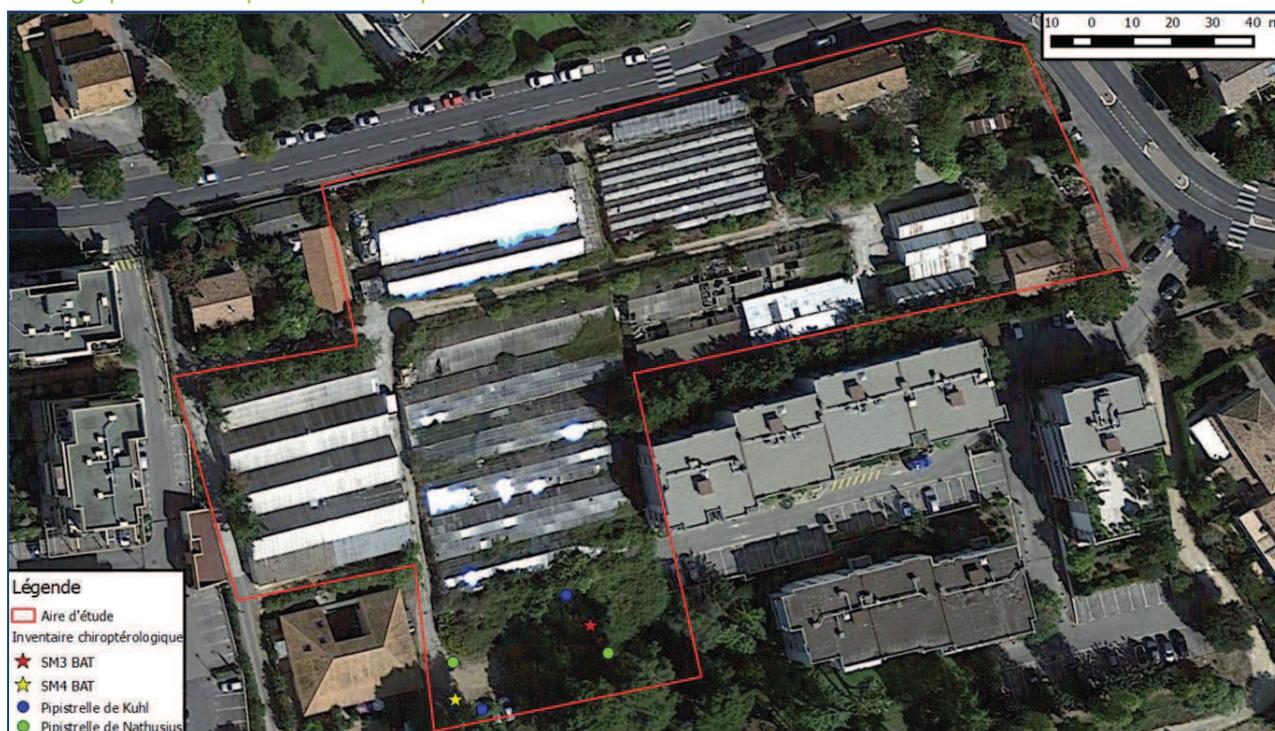
Statuts de protection et enjeux des espèces contactées en 2016

Espèces contactées sur SM4 BAT	Espèces contactées sur SM3 BAT	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	LR France	Convention Berne et Bohn	Dir Hab	Espèce Déterminante ZNIEFF	Enjeu de conservation national	Enjeu de conservation régional	Enjeu de conservation du site
X	X	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PN 2	LC	Be II/ Bo II et Eurobats 1	Ann IV	Hors PACA	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible
X	X	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	PN 2	NT	Be II/ Bo II et Eurobats 1	Ann IV	Hors PACA	Fort	Modéré	Faibles à modérés

DT : Espèce déterminante PACA

Tableau d'analyse des données issues des inventaires SM3 BAT

Cartographie des espèces de chiroptères



CONCLUSION FINALE SUR LES CHIROPTÈRES

Deux espèces de chiroptères sont présentes sur l'aire d'étude (analyse des balises SM3 Bat et SM4 Bat disposées sur l'aire d'étude).



L'ensemble des espèces de chiroptères sont listées à l'Article 2 de l'Arrêté de protection du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés en France et les modalités de cette protection. Toutes les espèces de Chiroptères sont donc protégées en France de même que leurs habitats.

Les deux espèces contactées ont émis des cris sociaux indiquant des gîtes potentiels sur l'aire d'étude ou à proximité.

À l'échelle de l'aire d'étude, une des deux espèces présente des enjeux de conservation faibles à modérés : la **Pipistrelle de Nathusius**.

3.7 Résultats des inventaires entomologiques

Espèces à fort enjeu de conservation

Aucune espèce à fort enjeu de conservation n'a été contactée sur l'aire d'étude lors des inventaires de terrain réalisés.

Espèces à enjeu de conservation modéré

Aucune espèce à enjeu de conservation modéré n'a été contactée sur l'aire d'étude lors des inventaires réalisés.

Espèces à faible enjeu de conservation

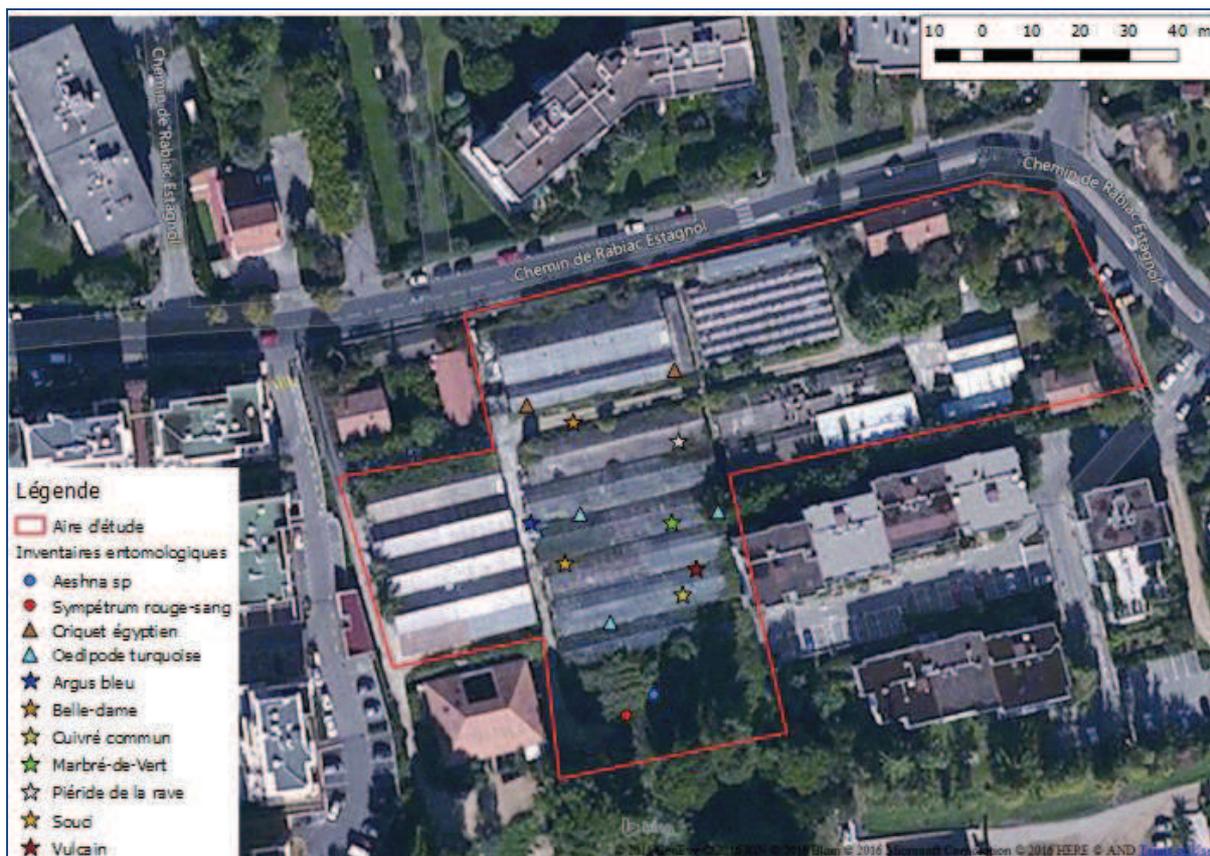
11 espèces à faibles enjeux de conservation ont été contactées lors des inventaires de 2016 : 7 espèces de Lépidoptères rhopalocères (Papillons de jour), 2 espèces d'Odonates (libellules et demoiselles) dont une espèce indéterminée qui n'a pu être capturée pour détermination précise, et 2 espèces d'Orthoptères (Criquets, grillons et sauterelles). Les espèces contactées sur la zone d'étude sont listées dans le tableau page suivante. Aucune de ces espèces n'est protégée en région PACA.

CONCLUSION SUR LES INVERTÉBRÉS

11 espèces ont été contactées sur la zone d'étude lors des inventaires de 2016.

Aucune n'est protégée en région PACA.

Les enjeux de conservation sont évalués à très faibles pour les insectes sur la zone d'étude.



Cartographie des observations entomologiques

Tableaux synthétiques des Invertébrés

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Autres Protections PN /PR/ BE/BO	Directive Habitats	Liste Rouge UICN			Statut déterminant
					France	Europe	Monde	
LEPIDOPTERES (Papillons)								
<i>Pontia daplidice</i>	Marbré-de-vert	<i>Pieridae</i>			LC	LC	LC	DT hors PACA
<i>Polyommatus icarus</i>	L'Argus bleu	<i>Lycanidae</i>			LC	LC	/	/
<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci	<i>Pieridae</i>			LC	LC	/	/
<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	Cuivré commun	<i>Lycaenidae</i>			LC	LC	/	/
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la rave	<i>Pieridae</i>			LC	LC	/	/
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain	<i>Nymphalidae</i>			LC	LC	/	/
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle dame	<i>Nymphalidae</i>			LC	LC	/	/
ODONATES (Libellules et Demoiselles)								
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum rouge-sang	<i>Libellulidae</i>			LC	LC	LC	/
<i>Aeshna</i> sp	/	<i>Aeshnidae</i>						
ORTHOPTERES (Criquets, grillons, sauterelles)								
<i>Oedipoda caerulescens</i>	Oedipode turquoise	<i>Acrididae</i>	PN art 1 hors PACA		/	/	/	DT hors PACA
<i>Anacridium aegyptium</i>	Criquet égyptien	<i>Acrididae</i>			/	/	/	/

3.8 Résultats des inventaires des inventaires ornithologiques

Espèces à fort enjeu de conservation

Aucune espèce à fort enjeu de conservation n'a été contactée sur l'aire d'étude lors des inventaires diurnes et nocturnes réalisés.

Espèces à enjeu de conservation modéré

Aucune espèce à enjeu de conservation modéré n'a été contactée sur l'aire d'étude lors des inventaires diurnes et nocturnes réalisés.

Espèces à faible enjeu de conservation

Une espèce, contactée durant les inventaires nocturnes, la **Chevêche d'Athéna** (*Athene noctua*) présente des enjeux de conservation considérés comme faibles à modérés.

En effet, cette espèce, bien qu'étant listée en « préoccupation mineure » sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs en région PACA (*UICN France, CEN PACA, LPO. 2016*), a bénéficié d'un Plan National d'Action sur 10 ans (2000-2010) (*Genot JC. et al. 2001*) qui a été décliné en Plan Régional d'Action en région PACA et peut donc être considérée comme espèce à enjeu faible à modéré sur l'aire d'étude. Cette dernière a été entendue en contrebas du milieu humide dans l'alignement d'arbres.

Deux espèces à faibles enjeux de conservation ont été inventoriées sur la zone d'étude : la Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*) et la Pie bavarde (*Pica pica*), contactées lors des inventaires diurnes. L'ensemble des espèces identifiées lors des inventaires de 2016 et ayant un enjeu faible de conservation sont listées dans le tableau page suivante.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Protections	Dir. Oiseaux	LR régionale	LR UICN France Nicheurs	LR UICN France Passage	LR UICN France Hivernants	LR UICN Europe	LR UICN Monde	Statut ZNIEFF DT/RQ
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	Strigidae	BE II et III / PN Art 3		LC	LC			LC	LC	DT hors PACA

Légende: BE II : Convention de Berne annexe 2 ; LC: Préoccupation mineure; DT: Espèce déterminante; PN Art 3 : Protection nationale article 3

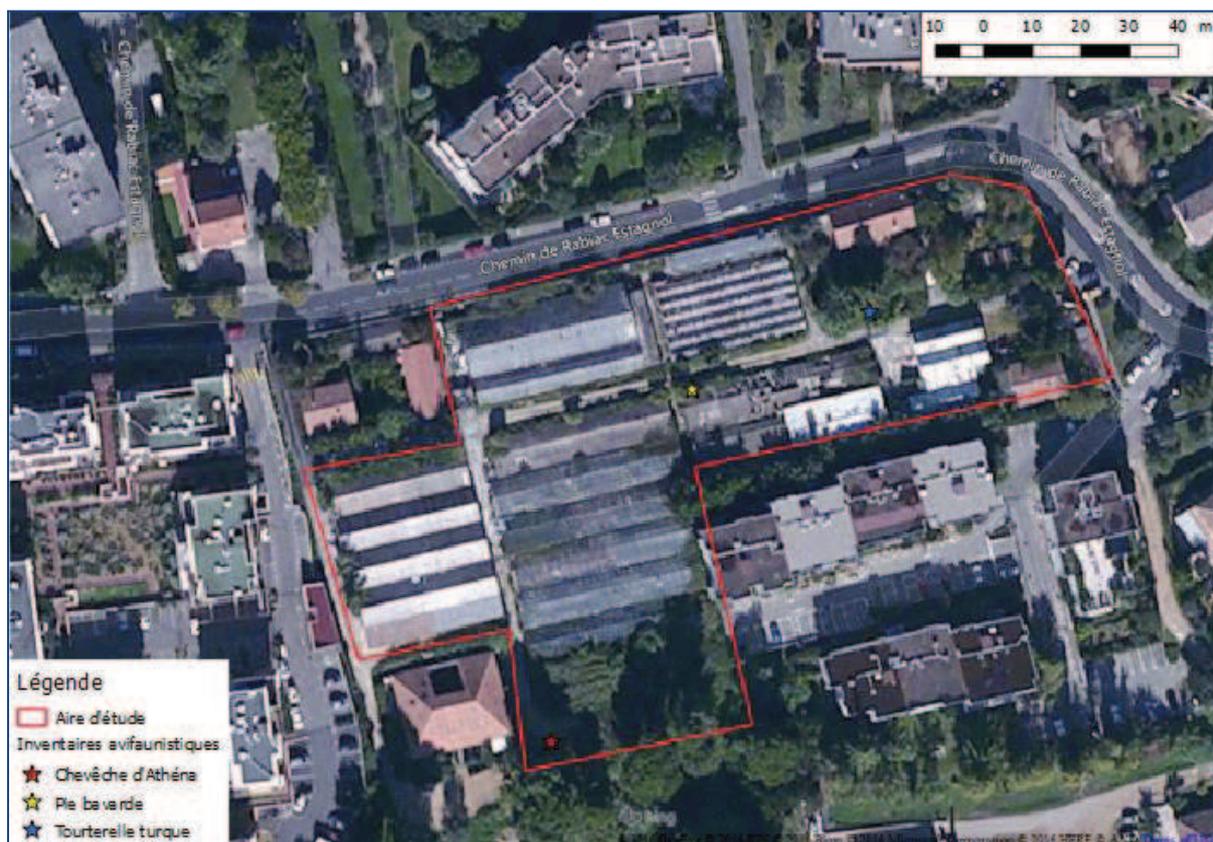
Tableau récapitulatif des espèces ornithologiques à enjeux faibles à modérés et de leur statut de protection.

CONCLUSION SUR LES OISEAUX

Deux espèces à faibles enjeux de conservation ont été contactées sur l'aire d'étude : la Tourterelle turque et la Pie bavarde. Une espèce à enjeu de conservation considéré comme faible à modéré a été inventoriée lors des inventaires nocturnes : la Chevêche d'Athéna.



☞ Les **enjeux de conservation ornithologiques** sont évalués à **faibles** pour les espèces considérées.



Cartographie des observations avifaunistiques

Tableaux synthétiques des Oiseaux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Protections	Dir. Oiseaux DO	LR régionale	LR UICN France Nicheurs	LR UICN France Passage	LR UICN France Hivernants	LR UICN Europe	LR UICN Monde	Statut ZNIEFF DT/RQ
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	<i>Corvidae</i>			LC	LC			LC	LC	
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	<i>Columbidae</i>	BE III / Pn chasse		LC	LC	NA		LC	LC	

6. Conclusions et enjeux

Les journées d'inventaires du 08 et 16 septembre 2016 ont permis d'inventorier une série d'espèces animales et végétales.

Parmi celles-ci, aucun habitat ni espèces végétales protégées n'a été contacté. Les enjeux sur la flore et les habitats sont donc nuls pour la zone considérée.

Onze espèces d'invertébrés ont été contactées. Aucune de ces espèces n'est protégée en région PACA. Les enjeux pour ce groupe taxonomique sont faibles.

De même, les enjeux pour l'herpétofaune sont faibles puisque seules deux espèces ont été contactées : le Lézard des murailles et la Grenouille verte *esculenta*. Les enjeux de conservation pour ces deux espèces sont faibles en région PACA. À noter que le Lézard des murailles est protégé en France de même que son habitat de par l'article 2 de l'arrêté du 19/11/2007.

Aucune espèce de Mammifères terrestres n'a été contactée lors des inventaires, les enjeux vis-à-vis de ce groupe taxonomique sont donc nuls également.

En revanche, concernant les mammifères volants, deux espèces de Chiroptères ont été contactées : la Pipistrelle de Kuhl et la **Pipistrelle de Nathusius**. Cette dernière est considérée comme ayant des enjeux de conservation faibles à modérés sur la zone d'étude.

Enfin, trois espèces d'oiseaux ont été contactées sur la zone d'étude, dont une : la Chevêche d'Athéna, peut être considéré comme ayant des enjeux de conservation faibles à modérés. Les enjeux au niveau de ce groupe taxonomique sont faibles.

Le site prévu pour la construction du lotissement sur la commune d'Antibes présente donc des enjeux faibles voir nuls dans le cas de certains groupes. La carte page suivante présente les zones à enjeux identifiées sur la zone d'étude. Ceux-ci concernent les alignements d'arbres qui sont des habitats très prisés par les chiroptères lors de leurs vols de chasse. Ces biotopes sont aussi importants pour les oiseaux et leurs nids. Le milieu humide au Sud de la zone d'étude présente aussi un enjeu faible et est un habitat utile pour les amphibiens de même que pour les odonates.



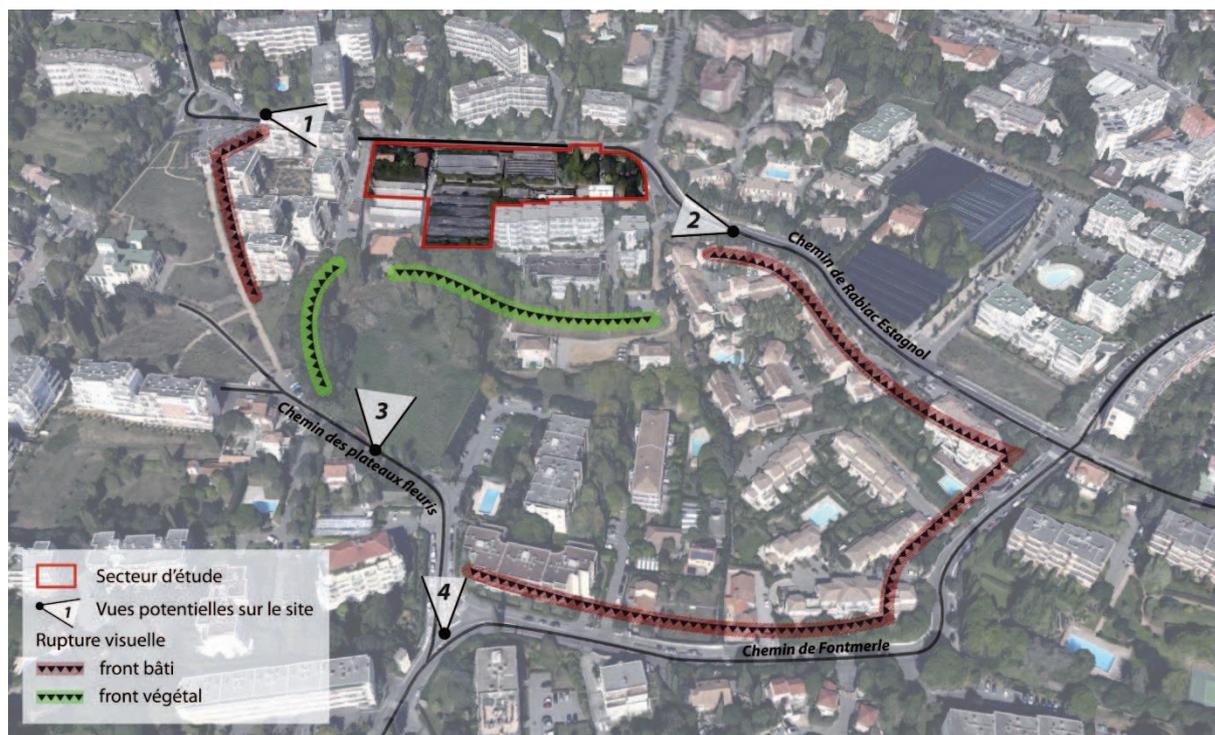
Cartographie des zones à enjeux sur l'aire d'étude

4. Les sensibilités paysagères

Le secteur d'étude est enclavé dans le paysage urbain communal et ne présente pas d'enjeux de préservation particuliers tels que la présence d'arbres remarquables ou d'élément de patrimoine bâti.

La densité urbaine et les nombreux bâtiments en R+4 localisés en périphérie immédiate du site, créent des masques visuels empêchant la visibilité sur le site et depuis le site (Cf. Typologie d'habitat à proximité du site page suivante). L'intégration des futures constructions n'apparaît pas problématique au vue des faibles sensibilités paysagères et de l'intégration du site dans son environnement.

Intégration du site dans son environnement (Google Earth)



1 – Vue depuis l'Av. de Rabiac Estagnol



2 – Vue depuis l'Av. de Rabiac Estagnol



3 – Vue depuis le chemin des Plateaux Fleuris

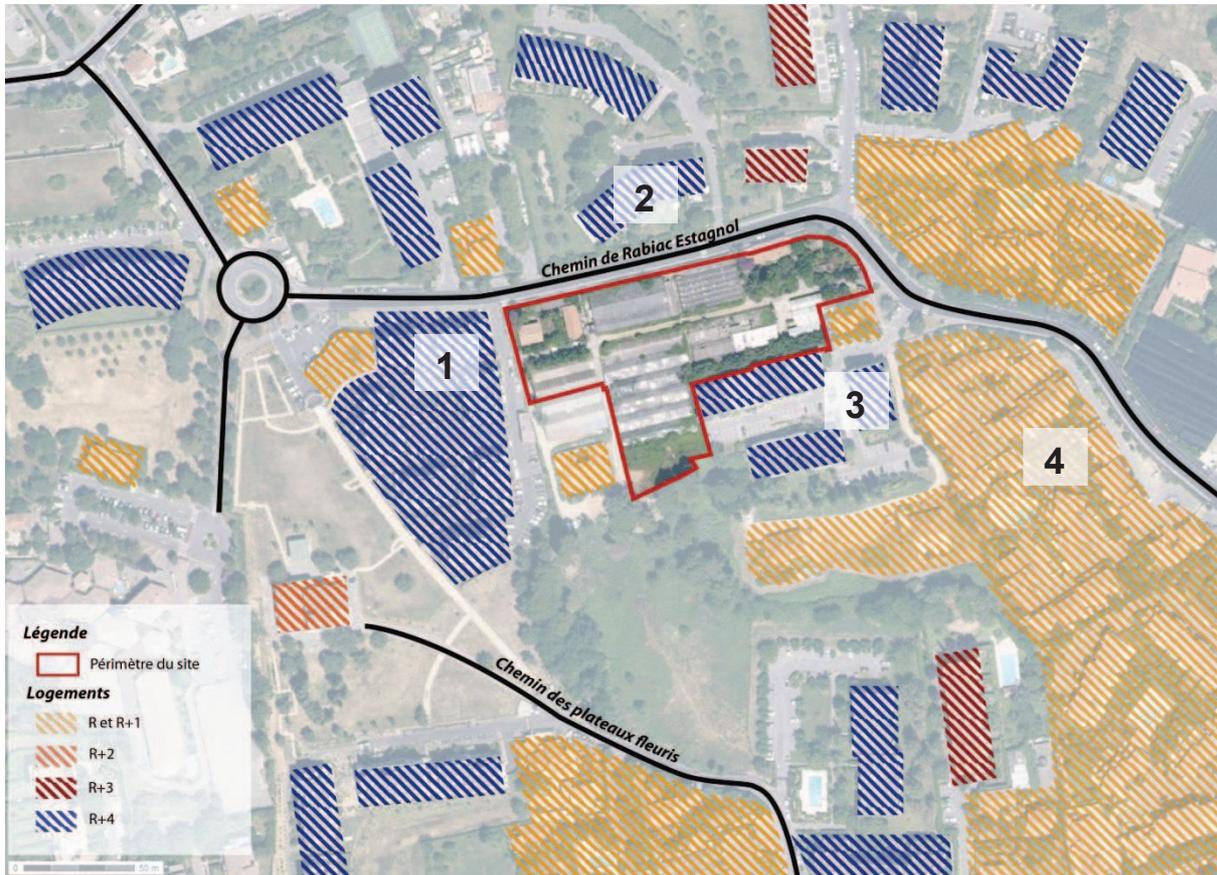


4 – Vue depuis le chemin de Fontmerle



5. Typologie d'habitat à proximité du site

L'environnement proche du site est dominé principalement par la présence de constructions en R+4 notamment au nord et à l'ouest. À l'Est du site les espaces sont dominés par des lotissements en R et R+1.



Bâtiment R+4 (N°1)



Bâtiment R+4 (N°2)



Bâtiment R+4 (N°3)

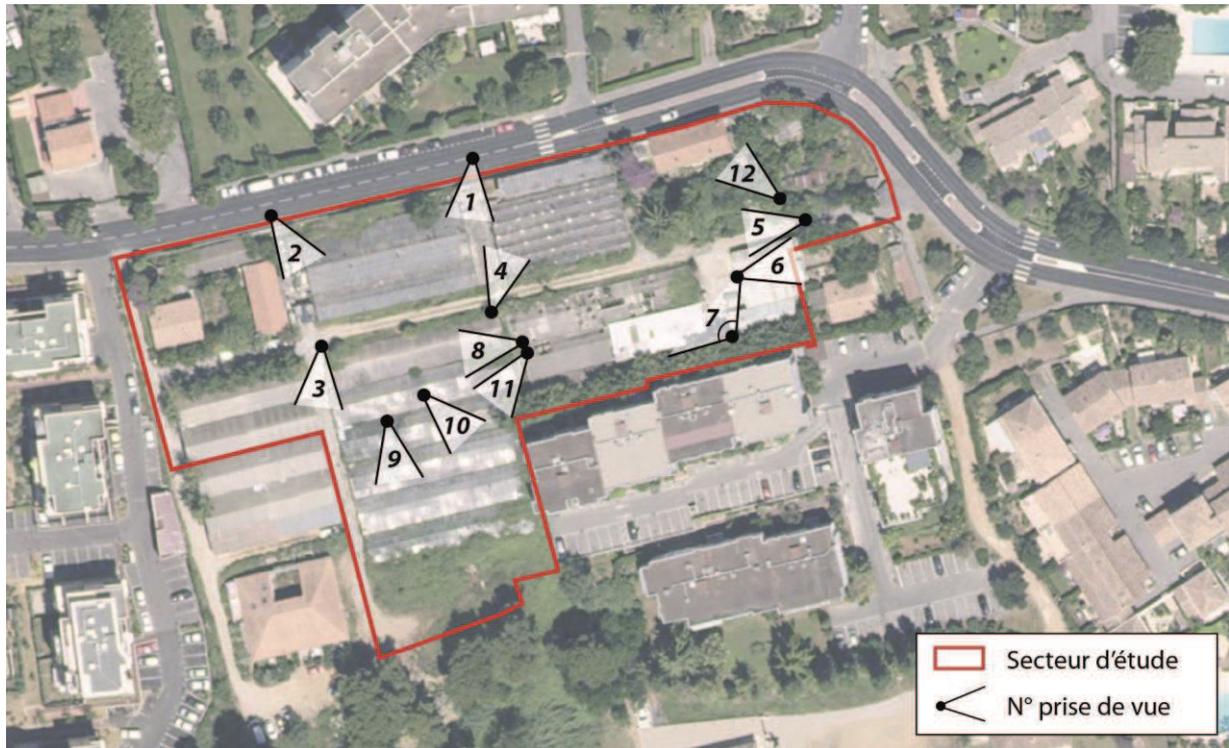


Lotissement R, R+1 (N°4)



6. Occupation du sol et analyse paysagère du site

Photographie du site réalisée le 08/09/2016



Prise de vue 1



Prise de vue 3



Prise de vue 2



Prise de vue 4



Prise de vue 5



Prise de vue 6



Prise de vue 7



Prise de vue 8

Prise de vue 9



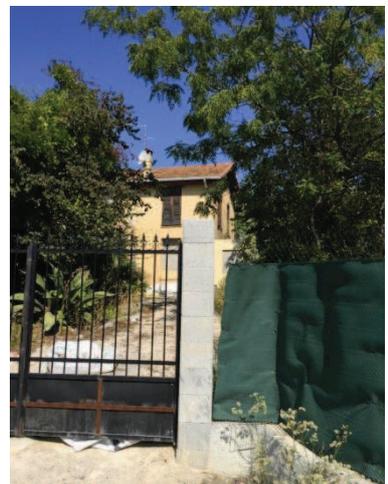
Prise de vue 10



Prise de vue 11



Prise de vue 12



7. Synthèse des sensibilités environnementales

DOCUMENTS CONTRAINTES	OU	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
Risque inondation		La commune dispose d'un PPRI	Le site n'est pas concerné par le risque d'inondation
Risque incendie		La commune dispose d'un PPRIF	Le site n'est pas concerné par le risque d'inondation
Nuisances		Voie bruyante	Le site de projet est concerné au nord par une voie de classe 4 imposant un recul de 30 mètres : le chemin de Rabiac Estagnol
Biodiversité		Site localisé en dehors des réservoirs de biodiversité au SRCE, en dehors des sites Natura 2000, Znieff	Le site présente de faible sensibilité écologique
Paysage		Pas d'éléments de végétation remarquable ni de patrimoine sur le site et aux abords	Le site présente une faible sensibilité paysagère

Bilan : Le site apparaît peu sensible aux enjeux environnementaux

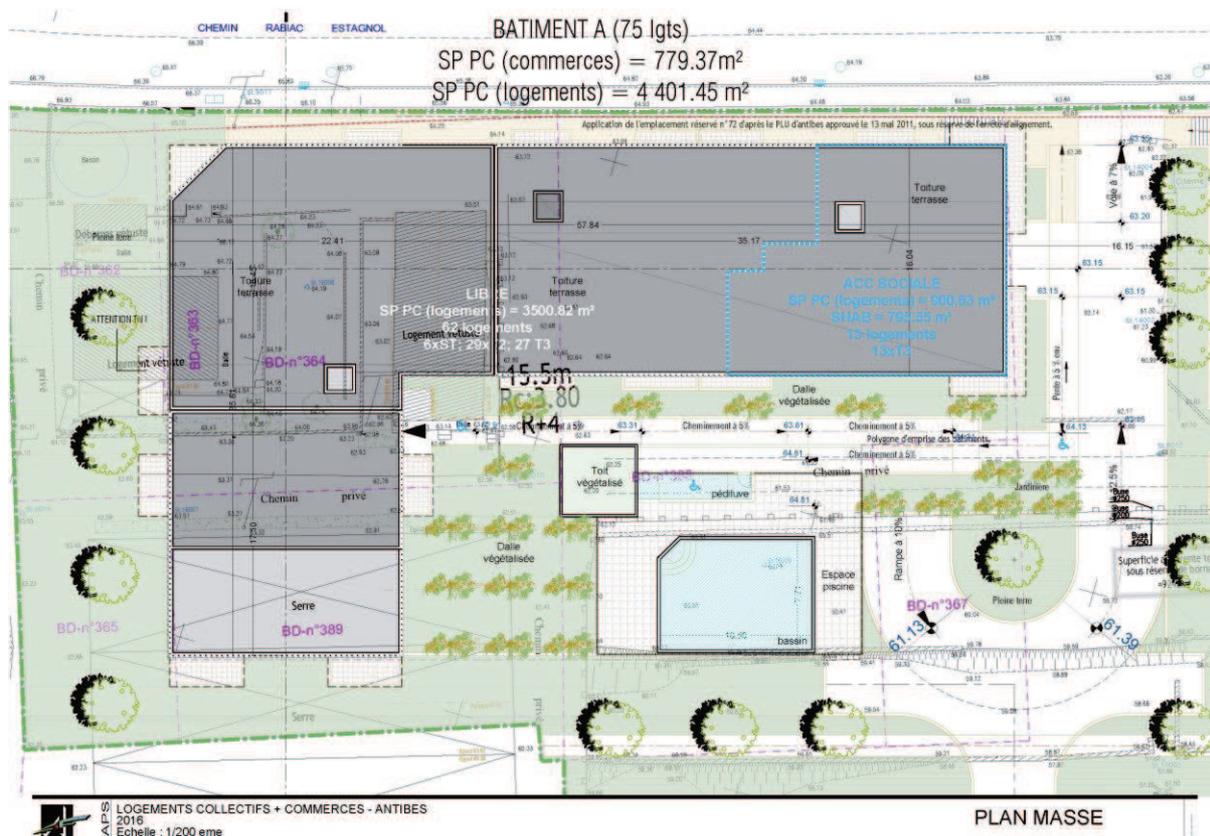
IV- DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES

1. Présentation de l'opération et de ces principales caractéristiques

Le projet d'aménagement prévoit la construction de logements collectifs et de commerces répartis sur deux bâtiments :

Le **bâtiment A** se compose de :

- 75 logements (4401,45 m²) dont :
 - 62 logements en accession libre (3500,82 m²)
 - 13 logements en accession sociale (900,63 m²)
- De commerces (779,37 m²)

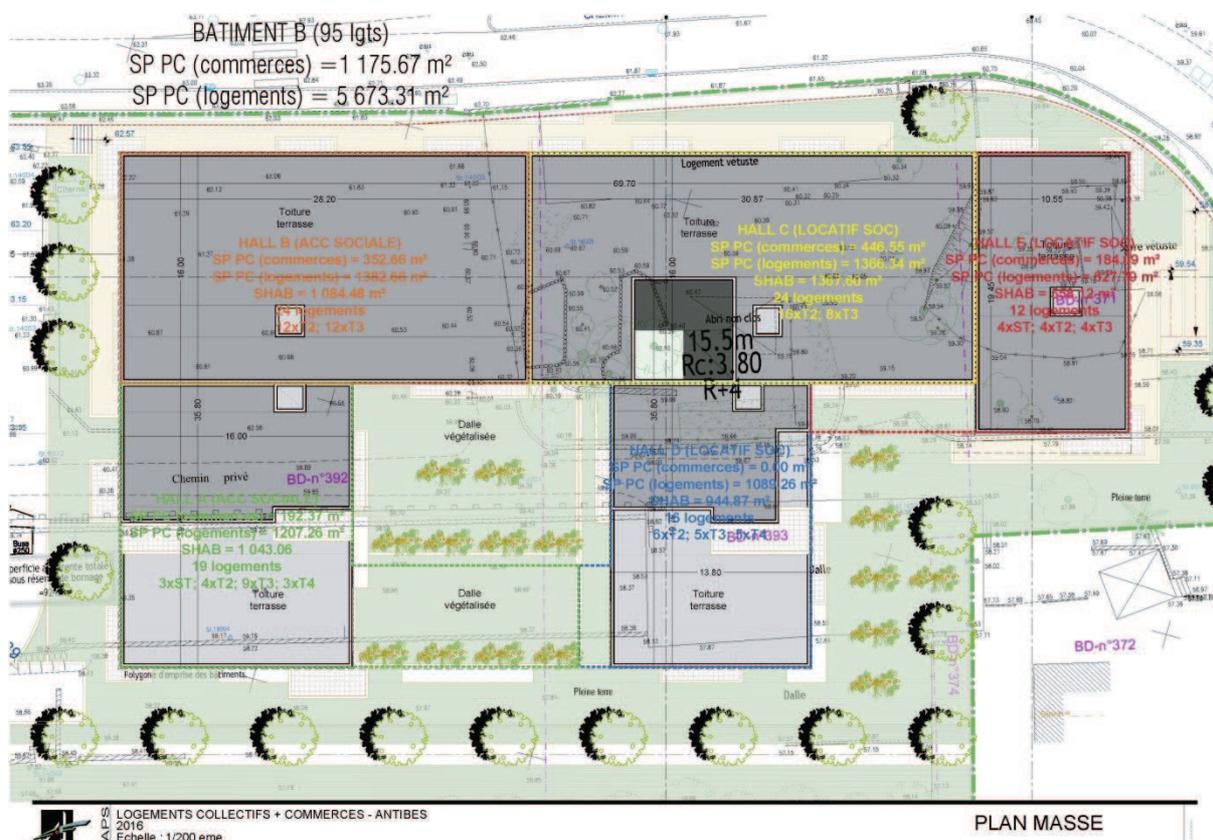


Le bâtiment B se compose au total de :

- 95 logements (5673,31 m²)
- De commerces (1175,67 m²)

Les logements et commerces sont répartis en plusieurs Halls :

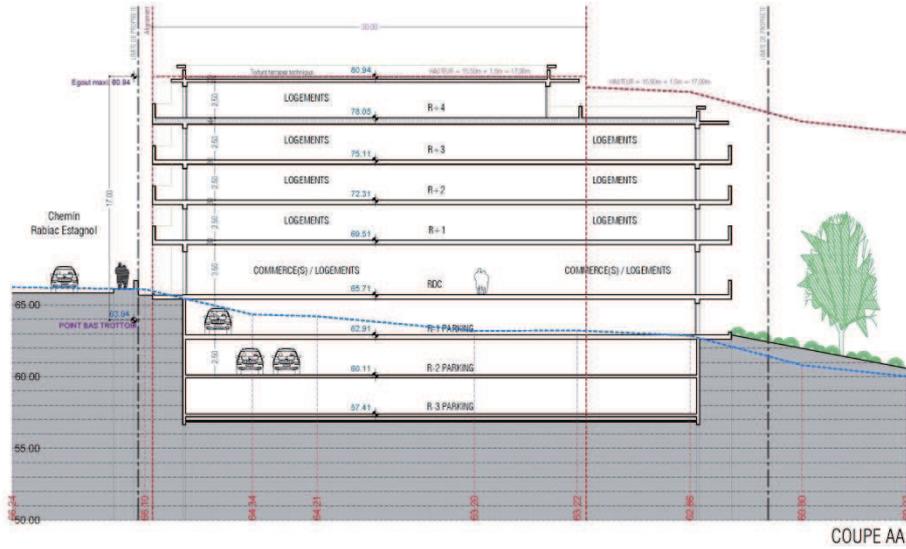
- Hall A : 19 logements en accession sociale (1207,26 m²) et 192,37 m² de surface de plancher dédiée aux commerces.
- Hall B : 24 logements en accession sociale (1382,66 m²) et 352,66 m² de surface de plancher dédiée aux commerces.
- Hall C : 24 logements en locatif social (1366,34 m²) et 466,55 m² de surface de plancher dédiée aux commerces.
- Hall D : 16 logements en locatif social (1089,26 m²)
- Hall E : 12 logements en locatif social (627,79 m²) et 184,09 m² de surface de plancher dédiée aux commerces.





LOGEMENTS COLLECTIFS + COMMERCES - ANTIBES
 2016
 Echelle : 1/400 eme

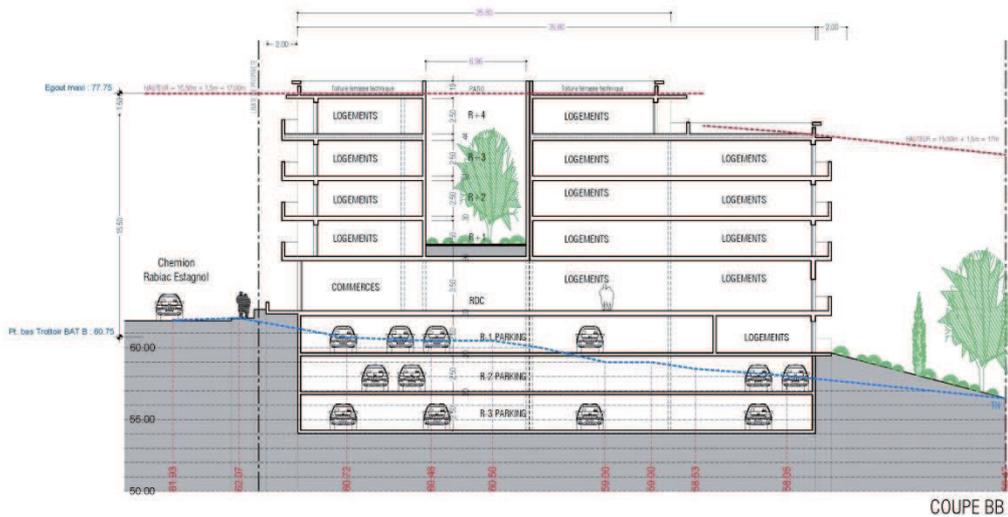
PLAN MASSE



COUPE AA

LOGEMENTS COLLECTIFS + COMMERCES - ANTIBES
2016
Echelle : 1/200 ème

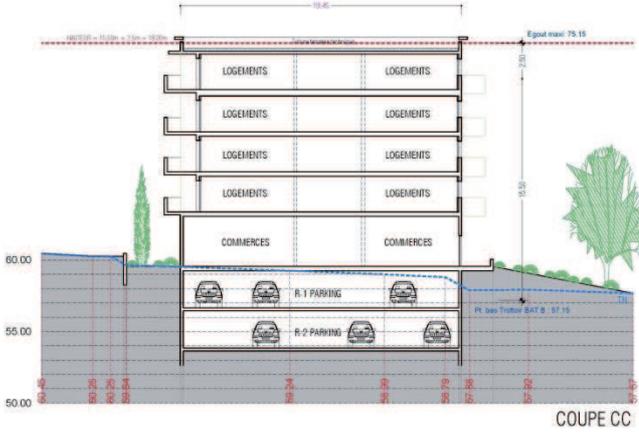
COUPE AA

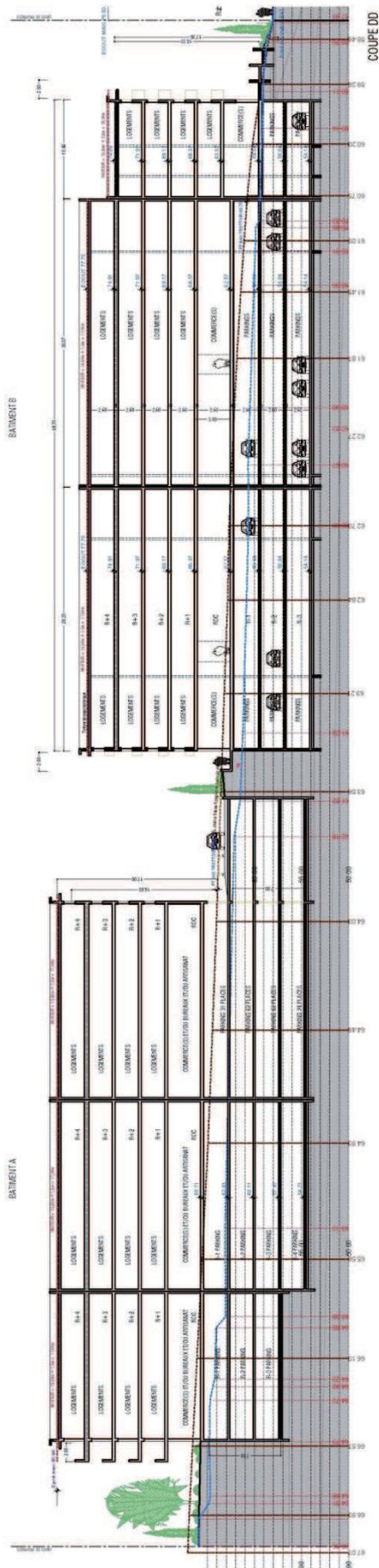


COUPE BB

LOGEMENTS COLLECTIFS + COMMERCES - ANTIBES
2016
Echelle : 1/200 ème

COUPE BB





2. Incidences pressenties du projet sur l'environnement

Au regard de l'occupation du sol actuelle du site et au regard du projet d'aménagement des sociétés BNP Paribas et Erilia les incidences sur l'environnement peuvent être considérées comme faibles.

En effet, le projet va permettre une requalification totale du site, encore occupé aujourd'hui par des serres désaffectées et peu qualitatives.

Le projet est compatible avec le Plan Local de l'Urbanisme de la commune d'Antibes Juan-les-Pins. Les constructions prévues au projet sont situées dans les polygones d'emprises définis au plan masse du PLU.

Les bâtiments seront raccordés aux réseaux publics de distribution d'eau potable et d'assainissement.

Les hauteurs des constructions correspondent à du R+4 avec un rez de chaussée de 3,50 m dédié aux commerces/bureaux/artisanat. L'impact des constructions dans le paysage local sera faible au regard de l'enclavement du site dans l'urbanisation communal. De plus l'environnement immédiat du site est dominé par des bâtiments en R+4.

Le site est localisé en dehors des zones à risques naturels et la réalisation du projet n'aura pas d'incidence négative.

Le site n'est pas localisé au sein d'un inventaire ou périmètre de protection de la biodiversité. Le pré-diagnostic faune-flore a également révélé un enjeu écologique nul à faible sur l'ensemble du site. L'aménagement du site aura ainsi des incidences écologiques faibles.

De plus, un traitement paysager accompagnera les constructions. Les surfaces libres de toute occupation du sol seront plantées (environ 26 arbres). Les dalles de couverture des sous-sols seront aménagées en jardins (plantation, dallage, ...). Les plantations seront favorables à l'infiltration des eaux pluviales et à l'intégration des bâtiments dans le paysage de proximité et potentiellement à la reconquête du milieu par la faune locale.

Au regard des caractéristiques du projet :

- Construction de 12029,8 m² de surface de plancher
- Aménagement d'aires de circulation
- Aménagement d'espaces verts

Le projet d'aménagement est soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact au regard de la rubrique 39 – « Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000m² et inférieure à 40 000 m² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 ha ». Après examen l'Autorité Environnementale soumettra ou non le permis de construire à étude d'impact.

Les aires de stationnement étant souterraines et non ouvertes au public le projet n'est pas soumis à la rubrique 41.

Aucun boisement n'est localisé sur le site, le projet n'est pas soumis à la rubrique 47 concernant le défrichement.

L'aménagement d'une voie desservant les constructions mais ne correspondant pas à la construction de route classée dans le domaine public au titre de la rubrique 6.